



Orléans, Hôtel Kyriad, le 30 mars 2012

AG URPSOC

Relative à l'exercice 2011

En 2009 aboutissait le projet de loi HPST, "Hôpital, patients, santé, territoires", à l'issue d'un long processus de concertation et d'échanges, de débats issus notamment de la commission Larcher, d'échanges des Etats Généraux de l'Organisation des Soins (EGOS) et de conclusions des rapports Ritter et Flajolet.

Cette loi concerne l'organisation sanitaire de la santé et non le financement (qui est lui-même lié au PLFSS, voté tous les ans) A terme, elle doit permettre de mettre en place une offre de soins gradués, de qualité, accessibles à tous, satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé...

Le texte de loi a été adopté le 23 juin 2009 par l'Assemblée nationale et le 24 juin 2009 par le Sénat. Il est paru au Journal Officiel le 22 juillet 2009.

Dans la foulée devaient se mettre en place les fameuses ARS, Agences Régionales de Santé. Créée officiellement le 1er avril 2010, l'Agence Régionale de Santé du Centre est censée mettre en œuvre la Politique Régionale de Santé (PRS) en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires, notamment le constat d'un déclin démographique (particulièrement alarmant dans le sud de notre région). Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

Quant au Projet Régional de Santé tel que défini par la loi "Hôpital, patients, santé et territoire", il s'inscrit dans les orientations de la politique nationale de santé et définit les objectifs pluriannuels de l'Agence Régionale de Santé ainsi que les mesures destinées à les atteindre.

Dès mars 2010 (le 25 mars) en région Centre, donc avant la mise en place officielle de l'ARS, nous étions l'une des premières professions de santé à demander un rendez-vous au Directeur de l'ARS, Monsieur Laisné, toujours en place à ce jour, afin de présenter notre profession...

C'est à la fin de l'année 2010 que se sont effectuées les premières mises en place des URPS. Pour les orthophonistes, pas d'élections, en raison de la faible démographie nationale, mais désignation des membres candidats par la FNO, seul syndicat représentatif de la profession, soient 9 membres officiellement désignés pour la région Centre (par vote interne du CA fédéral de la FNO, en octobre 2010) ; ces 9 membres désignés correspondent à un nombre d'orthophonistes conventionnés compris entre 301 et 500 pour la région Centre.

Que sont donc ces URPS ?

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé ont été créées dans le cadre de la Loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires de Roselyne Bachelot. Il s'agit d'associations fonctionnant sous le régime de la loi de 1901. Chaque profession de santé dispose d'une Union dans chaque région de France.

Ces Unions doivent ensuite être regroupées en Fédérations Régionales afin de favoriser le développement de l'exercice interdisciplinaire des professionnels de santé libéraux. Actuellement, pas de Fédération possible en raison du blocage des biologistes, mais il existe une « Union des URPS » et un projet d'Association provisoire est en cours en région Centre.

Les réunions inter-pros ont lieu actuellement à l'URPS des Médecins (Orléans) dans les locaux de l'ancienne URML (122 bis rue du Faubourg Saint-Jean, à Orléans)

Les modalités de fonctionnement des URPS et de leurs fédérations ainsi que les modalités d'organisation et de financement de ces premières élections sont définies par le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010.

A quoi servent ces URPS ?

Au niveau national, le résultat des élections (pour les professions dont les membres URPS sont élus) détermine l'audience des organisations représentatives et leur habilitation à participer aux négociations conventionnelles.

Au niveau local, les URPS participent à :

- La préparation et la mise en œuvre du projet régional de santé.
- L'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins en vue de l'élaboration d'un schéma régional d'organisation des soins (SROS)
- L'organisation de l'exercice professionnel (permanence des soins, continuité des soins, nouveaux modes d'exercice...)
- Des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.
- La mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui pourront être passés avec des réseaux, des centres, des maisons et des pôles de santé, ou la signature de contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et d'assurer une meilleure coordination des soins.
- Développement et utilisation des systèmes de communication et d'information partagés.
- Développement professionnel continu.

Qui finance ces URPS ?

Nous ! Les URPS sont financées par la contribution des professionnels concernés, il s'agit donc d'une cotisation obligatoire, dont le montant est fixé au niveau national, prélevée par l'URSSAF. Alors quitte à payer, autant être acteur !

Création de l'URPS des Orthophonistes en région Centre

La validation des candidatures, conformément aux modalités définies par le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Orthophonistes, a lieu les 9/10 octobre 2010, au siège de la FNO, à Paris.

Une première réunion des membres de l'URPSOC a lieu le 19 mars 2011 à l'Hôtel Mercure d'Orléans, afin de constituer le futur bureau de l'Association et distribuer les tâches (relecture et correction des Statuts-types et du Règlement Intérieur)

L'Assemblée Générale Constitutive se tient dans les locaux de l'ARS, à Orléans, Cité Coligny, 131 rue du Faubourg Bannier, le 7 juin 2011, en présence de tous ses membres au nombre de 9 (voir liste ci-dessous) ainsi que de Messieurs Gayet et Détour (de l'ARS)

Le dépôt des statuts est effectué le 1^{er} août 2011, à Blois, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, sous le N° W411003451.

Parution au Journal Officiel le 13 août 2011.

Pas de Conseil d'Administration depuis cette date... mais de simples échanges par courriel. Activité de l'URPSOC plutôt en veille...

Début 2012 : l'ARS du Centre propose à toutes les URPS de signer une Convention de fonctionnement. Après concertation et avis de la FNO, après discussion avec les autres URPS régionales, cette convention est unanimement refusée.

Depuis lors, un contact s'est établi entre les URPS des Orthophonistes de toute la France, afin de savoir où en est chaque région. Il s'avère qu'il existe une grande disparité de fonctionnements et des sollicitations des ARS très variables, d'une région à l'autre.

D'autres questions se posent, dont certaines plus urgentes, qui devront être discutées et résolues rapidement :

- Celle de l'assurance des membres des URPS : possibilité (à l'étude) de regroupement avec les autres URPS orthos et contrat collectif avec Assurance et Prévoyance ?
- Celle de la tenue de la comptabilité : regroupement de toutes les URPS ortho avec AGCO (contrat national) ou regroupement avec les URPS de la Région (question qui ne s'est pas encore posée en interpro chez nous...)
- Celle de l'investissement et de l'implication des membres de l'Association.

Composition de l'URPS des orthophonistes en région CENTRE ou URPSOC

Présidente: Véronique FAUVINET (41)

Vice-présidence: Anne RICHARD (36)

Secrétaire : Elodie FLE (37)

Secrétaire adjointe : Flore CHALANSON (37)

Trésorière : Christine HERVOUET (36)

Trésorière adjointe : Virginie HOSSE (45)

Commissaires contrôleurs :

- Jean VILLERETTE (18)
- Joanne CAVE (41)
- Anne VILLARD (28)

Activité inter-URPS en Région Centre

Donc l'activité de l'URPSOC jusqu'à ce jour a essentiellement consisté en des réunions interpros à Orléans, environ 1 fois par mois (le jeudi après-midi, de 14h à 17h) au siège de l'URPS des médecins, avec l'utilisation de leur propre secrétariat et de leur logistique. Même s'ils ont plus de moyens que nous, il faudra forcément trouver par la suite une répartition plus équitable des frais, notamment au niveau du local (mis à disposition gracieusement mais temporairement)

La question est à l'étude, puisque justement un grand local sera disponible à l'automne, situé juste au-dessus de l'URPS des médecins, lequel local pourrait convenir à l'Union des URPS de la Région, ce qui présenterait l'avantage de montrer une section professionnelle unie et faisant le poids face à l'ARS, mais aussi l'avantage de travailler ensemble, de façon solidaire et construite.

Les chantiers en cours :

- Travail sur la relecture du SROS (Schéma Régional d'Organisation des Soins) Volet Ambulatoire. Beaucoup de propositions faites, notamment pour l'insertion d'un paragraphe sur les Orthophonistes.
- Refus de la Convention proposée par l'ARS, trop restrictive et contraignante, en faveur d'une idée plus ouverte de « Charte » commune à toutes les URPS, comportant des avenants spécifiques pour chaque profession éventuellement.
- Les URPS s'engagent par ailleurs à s'informer les unes les autres lorsqu'elles sont individuellement sollicitées par l'ARS. Méfiance par rapport aux méthodes ARS, adeptes du « diviser pour mieux régner » et de l'information à sens unique... (!)
- Projet d'Association des URPS de la Région Centre (hors biologistes) en attendant la constitution d'une vraie Fédération avec toutes les URPS.
- Hiérarchisation des propositions d'actions du PRS (extraits du SROS) : les choix se portent sur 2 thèmes préférentiels : « Tabac » + « Perte d'autonomie »...